

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Taxes "forfaitaires" : les communes plus rien...

MIKOLO MIKOLO  
Libreville/Gabon

PENDANT près de cinq jours, la semaine écoulée, de nombreuses boutiques de la commune de Libreville ont été victimes des descentes musclées et "incompréhensibles" des agents de l'Hôtel de Ville de la capitale gabonaise et d'autres administrations qui perçoivent les taxes. De Nzeng-Ayong à Saint-Michel, Awendjé, Derrière-l'École normale, en passant par la Campagne et autres Nombakélé, les portes des commerces (à l'exception des boutiques des Siro-libanais) étaient closes. Au grand dam des populations rencontrées lundi dernier à travers la ville. Et puisque les victimes étaient majoritairement des commerçants ouest-africains, on aurait cru à une fête musulmane, puisque pareil événement amène souvent les épiciers à baisser leurs rideaux.

"Pendant presque cinq jours, toutes les boutiques étaient fermées ici à Nombakélé. Nous étions incapables d'acheter du pain pour nos enfants, qui sont habitués à consommer au quotidien cet aliment. C'est déplorable. Tous ces agents, qui n'arrivent pas à convaincre les commerçants dans leurs explications, devraient, dans un premier temps, utiliser des méthodes pédagogiques avant de venir ramasser la marchandise ou fermer les boutiques. Sont-ils conscients du préjudice moral ou du manque à gagner qu'ils causent aux boutiquiers ? Ne transformons pas notre ville en une jungle", peut-on entendre plaider Ndome, un habitant de la cité.

A l'Ancienne-Sobraga, le jeune Diallo, habitué aux mauvais traitements que lui infligent certains agents lors de leurs descentes régulières sur le terrain, nous explique : "Les agents municipaux, qui ne tiennent pas compte de la patente et de l'agrément que nous possédons, nous persécutent quasiment au quotidien avec l'aide des policiers. Lorsqu'ils arrivent, ils regardent le conte-

nu de votre boutique. Si elle est grande, ils vous demandent 250 000 ou 300 000 francs. Si elle est petite, l'amende varie entre 100 000 et 150 000 francs. Si vous ne leur donnez pas l'argent, ils verrouillent, sans sommation et avec l'aide des policiers, les portes de la boutique." A l'instar d'autres victimes, Diallo ignore toujours les motifs réels d'un tel "acharnement". Mieux, il se demande où vont les sommes récoltées sur le terrain. "Est-ce que tout cet argent va au Trésor public ?", s'interroge-t-il.

### REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES.

Excédés par ces comportements, de nombreux commerçants (maliens, nigériens, sénégalais, etc.) ont même été contraints de se tourner vers leurs représentations diplomatiques respectives, pour exprimer leur mécontentement.

Le secrétaire exécutif de la Confédération gabonaise des syndicats des commerçants, Abbas Nziengui, a exprimé le même courroux sur une chaîne de télévision locale. "(...) Tout en prônant le dialogue avec l'Etat, qui doit protéger nos intérêts, les commerçants, sous pression, doivent se mobiliser dans les quartiers, les communes, les arrondissements, les provinces...", a-t-il déclaré.

"Vieille" commerçante à Petit-Paris, M.K. ne comprend plus ce qui se passe actuellement dans l'environnement commercial de ce qu'elle qualifie de "ma belle ville". "On est l'objet d'un terrible acharnement de la part des agents municipaux qui, flanqués souvent d'agents de police, viennent même ramasser la marchandise. Ce qui est regrettable c'est qu'on ne nous donne pas les raisons réelles. Lorsqu'on se tourne vers les autorités compétentes, on ne trouve pas de solution. On ne nous indique même pas les produits interdits. Pour éviter d'être dévalisés, on a trouvé mieux de fermer nos boutiques", se lamente notre interlocutrice.

Afin d'être à l'abri des tracasseries des agents municipaux, et



A l'instar de ces commerçants nigériens, de nombreux ressortissants étrangers se sont plaints auprès



Quelques produits saisis par les agents municipaux.

ceux d'autres entités, P.B., qui réside au quartier Nzeng-Ayong, où de nombreux habitants étaient contraints de braver la pluie ou le soleil pour se rendre soit dans une boulangerie, soit chez un Syro-Libanais (ou Mauritanien) pour s'approvisionner, ne sait plus à quel saint se vouer. "On a payé 150 000 francs pour éviter que les agents municipaux qui ne laissent pas de convocation comme avant, emportent notre marchandise. Le comble c'est qu'on n'a même pas eu de reçu, malgré le fait qu'ils soient accompagnés des agents de police. C'est de l'anarchie, et c'est dangereux pour la quiétude de Libreville, et la crédibilité de ses autorités", se plaint P.B.

# Commerçants ne comprennent

## Le jeu de cache-cache

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

DANS l'affaire qui oppose actuellement les épiciers aux services de l'Hôtel de ville de Libreville, il importe de relever plusieurs choses. Premièrement, les amendes forfaitaires infligées à cette catégorie d'opérateurs économiques sont un fait réel. Même si, au niveau de la mairie centrale, certains agents semblent vouloir jouer à cache-cache, alors que les actions qu'ils posent sur le terrain laissent des traces (voir fac-similé). Au point que les commerçants, majoritairement d'origine ouest-africaine, ont décidé dernièrement de s'en remettre à leurs ambassades. Un cri de détresse et un besoin de protection de leur part. Une démarche inédite qui gagnerait à être analysée en profondeur par les administrations compétentes et les autorités gabonaises, en vue de rassurer ces opérateurs économiques dans l'exercice de leurs activités commerciales. Ce qui passe par

une remise rapide de l'ordre, de sorte que les taxes et amendes appliquées sur le terrain soient réellement celles encadrées par la loi. Et non celles fixées de manière arbitraire et sans traçabilité.

Car à trop vouloir tondre la laine sur leurs dos, il est à craindre que le découragement prenne le pas sur tout autre projet d'investissement. C'est, du moins, le sentiment général qui se dégage des échanges avec les opérateurs de la filière. Qui disent aujourd'hui vivre dans un environnement incertain. Parce que ne sachant pas de quoi demain sera fait. Cependant, il est aussi vrai que les commerçants ne sont pas exempts de reproches. Aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays, plusieurs d'entre eux évoluent dans l'informel, au mépris des lois en vigueur.

évoluent dans l'informel, au mépris des lois en vigueur. Aidés en cela par des administrations complaisantes ou souvent à court de moyens logistiques nécessaires aux inspections permanentes sur le terrain.

Il convient donc, aujourd'hui, de distinguer clairement les deux types de vendeurs. D'une part, ceux qui exercent de façon formelle, et qui mériteraient des encouragements par des politiques sectorielles minutieusement élaborées, afin de les inciter à investir davantage. D'autre part, ceux-là dont l'activité, "sous-marine", est contrôlée par des individus qui tirent les ficelles dans l'ombre, et qu'il faut ramener sur le chemin du droit.

Dans tous les cas, l'Hôtel de Ville n'a rien à gagner à laisser des agents évoluer sur le terrain, tels des électrons libres, commettant des indécidables qui déteignent finalement sur l'institution. Il en est également des autres administrations dont les salariés, aussi présents sur le terrain, contribuent à terroriser les commerçants à travers des amendes informelles.



de leurs représentations diplomatiques.

## L'Hôtel de Ville va s'enquérir de la situation

MM  
Libreville/Gabon

NOUS avons bien fait de ne pas nous en tenir aux promesses vaines de la responsable de la communication de l'Hôtel de Ville de Libreville. Laquelle, lundi dernier, après notre passage à l'Inspection générale municipale (IGM) et au boulevard Léon-Mba, précisément à la porte 252 à la "maison-mère", avait promis de nous contacter dans l'après-midi pour une conférence de presse, au sujet des reproches faits à l'institution municipale par les commerçants. C'est finalement le lendemain, donc mardi 22 octobre 2019

dans l'après-midi, que nous avons, grâce à un confrère, pu rencontrer un cadre de l'IGM. Qui, avec promptitude et beaucoup de courtoisie, s'est exprimé sur le problème de fermeture des boutiques par de nombreux commerçants. Un sujet d'ailleurs débattu en début de semaine par les syndicats des commerçants et la hiérarchie municipale. "Tout le staff de la mairie - notamment l'édile de Libreville Léandre Nzue, le maire adjoint, Karim Nziengui, le secrétaire général de la mairie, Roger Mengue, l'inspecteur général municipal, Armand Tchitembo Dagraça, et le receveur municipal Roland Tsoun-

gat - a rencontré les différents responsables des syndicats des commerçants. Le maire leur a demandé les raisons de la fermeture des boutiques. Les commerçants, en réponse à la question du maire, ont signifié qu'ils étaient l'objet de multiples contrôles faits par la mairie, l'Agasa, la DGCC, la direction générale du Commerce, la Douane et les Boko Haram", a déclaré notre interlocuteur. Ce dernier, tout en estimant que "les boutiques sont actuellement fermées par la Douane qui cherche des produits cosmétiques nocifs et inflige des amendes très fortes, allant d'un million de francs à plus", nous a déclaré que "le maire qui se

propose d'être présent aussi sur le terrain dès son retour de mission, nous a instruits d'aller avec la porte-parole des syndicats s'enquérir de la situation. Les quelques commerçants rencontrés estiment que s'ils ont fermé leurs boutiques, c'est par peur de la Douane qui opère des saisies jusqu'aux produits locaux (savon...)". Toujours est-il que la fiche d'amende signée d'un agent municipal et dont nous avons obtenu copie auprès d'un commerçant, semble contredire les propos de notre source ayant requis l'anonymat.



Photo: DR/L'Union